



Agression et insulte dans un lieu public devant temoins

Par **Annick71**, le **07/07/2013** à **22:35**

Bonsoir j ai été agressée verbalement dans un à magasin devant témoin, par une femme j ai été la maîtresse de son compagnon pendant 2ans. Quand elle m a reconnue elle est parti en vrille , elle m a insultée et menacée j aimerais savoir mes recours.
J ai déjà fait une LR a son directeur pour lui signaler mon indignation face a cette agression, car j ai été raccompagnée avec mon amie et mise gentiment a la porte car je lui ai dit ma a on de penser.
Qu il fallait qu elle assume que pendant 2 ans elle a été cocue, bien sur je n ai été méchante que après ces insultes et menace elle disait fait gaffe fait gaffe .

Par **moisse**, le **08/07/2013** à **15:52**

Donc si je comprends bien, vous êtes allée faire du shopping dans le magasin où travaillait la dame en question, sachant qu'une réaction vive en découlerait.
Provocation donc.
Puis après insultes et éviction des lieux, vous avez dénoncé ce comportement auprès de l'employeur.
Je vous donne la version qui vous sera opposée et qui pourrait être considérée comme dénonciation calomnieuse. (code pénal L226-10)

Par **alterego**, le **08/07/2013** à **19:16**

Bonjour,

Ce sont les choses de la vie voire les risques du métier.

Pensez qu'elle aurait pu vous mettre une avoine et que peut-être c'est du rayon des gueules cassées que que vous nous narreriez votre aventure.

Dites-vous que vous en avez bien profité pendant deux ans, souriez mais surveillez vos quand même vos arrières. On ne sait jamais, qu'elle ait la rancune tenace.

Cordialement

Par **Annick71**, le **08/07/2013 à 20:11**

Non je pensais pas la voir la bas, j y suis allée plusieurs fois et non je ne savais pas qu elle y travaillait je me suis mal exprimer.

Par **moisse**, le **09/07/2013 à 08:02**

Je vous croie volontiers, mais je vous faisais état de la présentation qui en sera faite par la dame en question.

Vous n'échapperez pas à une accusation pour une attitude provocatrice.

En outre le courrier adressé à l'employeur deviendra un délit au titre de l'article L226-10 du code pénal.

Bref vous n'avez pas grand chose à gagner, mais beaucoup à perdre.

Par **Annick71**, le **09/07/2013 à 09:31**

Les faits ne sont pas inexacts et elle ne devait pas se trouver la, c est elle qui est venue vers moi et non l'invers!

Par **moisse**, le **09/07/2013 à 10:49**

Ma foi persistez alors, et dites au juge du tribunal de police qu'outre son compagnon vous avez voulu faire perdre son emploi à cette dame.

Que c'est par hasard que vous avez pénétré dans le magasin où elle est vendeuse, mais que c'est elle qui a commencé, "Qu' il fallait qu' elle assume que pendant 2 ans elle a été cocue".

A mon avis, mais ce n'est qu'un avis, il vaut mieux tourner la page et réserver vos achats à d'autres commerçants.

Par **Annick71**, le **09/07/2013** à **11:25**

Donc il faut se laisser de faire insulter de pute et pas répliquer?